



**COMMUNE DE  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER  
DEPARTEMENT  
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 14*

*Procurations : 0*

Convocation :

*14 avril 2026*

Délibération Numéro

**2026.27.04.03**

Objet :

**VOTE DES  
SUBVENTIONS  
COMMUNALES 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260427-2026270403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 Avril 2026**

**Le vingt-sept avril deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune**

**Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2026**

**Membres présents :**

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

**Absents excusés :** Mme COLOMBEL Véronique,

**Secrétaire de séance :**

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

**Auxiliaire de séance :** Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la répartition des subventions qu'il propose pour 2026.

Considérant le travail de la commission finances réunie le 13 avril 2026

Coopérative scolaire Ecole maternelle	200.00€
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	350.00€
Les Restos du Cœur	350.00€
Par-tage	50.00€
MFR CRIQUETOT	150.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 100.00€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :**  
(14 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

- **APPROUVE** la répartition des subventions communales telle que définie ci-dessus.
- **DIT** que les autres demandes de subvention des associations seront étudiées au cas par cas en cours d'année si besoin.

Fait et délibéré en séance le 27 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD